

EDITO UNE POLITIQUE BRUTALE, IRRESPONSABLE ET NUISIBLE



Jérémy REDLER

J'aurais préféré que mes premiers vœux en tant que maire du XVI° célèbrent des relations sereines avec la Ville de Paris. Hélas, en quelques semaines, trois décisions brutales et unilatérales ont visé notre arrondissement et sa population. Le 17 novembre, la mairie centrale réquisitionnait l'ex-école Hamelin pour en faire un centre d'hébergement pour « mineurs » étrangers, alors que nous projetions d'y installer un centre d'accueil pour enfants handicapés ; le 11 décembre, Anne Hidalgo annonçait la prolongation et le doublement du centre pour migrants du Bois de Boulogne, édifié illégalement depuis 2016 sur un terrain inconstructible ; le 27 décembre, la mairie de Paris nous informait de la réquisition du Gymnase Montherlant, là encore pour loger des « mineurs en attente d'évaluation de leur âge », au détriment des élèves et des sportifs du quartier.

Dans le même temps, la Ville de Paris annonce qu'elle n'appliquera pas les dispositions de la nouvelle loi immigration, que vient de voter le Parlement. Elle refuse d'utiliser le « protocole d'aide à l'évaluation de la minorité » des jeunes migrants, pourtant validé par le Conseil d'Etat et mis en œuvre dans la quasi-totalité des départements. Elle mène ainsi une politique irresponsable, qui la rend de fait complice des passeurs. Une politique nuisible, qui ne fait qu'aggraver l'insécurité que ressentent les Parisiens et rend indispensable une réforme du statut de Paris redonnant des pouvoirs réels aux arrondissements.

FOCUS SUR L'ÂGE DES « MINEURS » ÉTRANGERS

Avant-hier l'école Erlanger, hier l'école Hamelin, aujourd'hui le gymnase Montherlant : les réquisitions succèdent aux réquisitions, le même motif revenant inexorablement : loger des « mineurs » étrangers non accompagnés, en attente de l'évaluation de leur âge et donc de leur traitement par les autorités françaises, les mineurs ne pouvant pas être expulsés du territoire.

L'utilisation de ce motif par la mairie de Paris est particulièrement cynique : elle refuse en effet d'appliquer le « protocole d'aide à l'évaluation des mineurs », pourtant validé par le Conseil d'Etat et mis en œuvre sur la quasi-totalité du territoire. C'est ce qu'avait rappelé à la tribune du Conseil de Paris, le 6 juillet 2022, Francis Szpiner, à l'époque maire du XVIe: « Je ne comprends pas pourquoi vous refusez un outil qui permet de démasquer ceux qui se présentent mineurs pour échapper à la loi! ».

D'autres outils permettent, dans certains cas, de contourner ce refus. Notamment l'envoi, par la Préfecture de Police, des empreintes digitales des « mineurs » interpellés dans les pays du Maghreb d'où la plupart sont originaires, pour voir s'ils sont connus dans un de ces pays et quel est leur

âge. Les résultats, dévoilés par la procureure de Paris, Laure Beccuau, sont sans appel : plus de 90% d'entre eux, lorsqu'ils sont fichés dans leur pays d'origine, sont en fait majeurs ! Mais la loi française est ainsi faite : même démasqués, ces individus ont encore une possibilité de recours. D'où la nécessité de les loger et de leur faire passer tests et entretiens pour valider définitivement leur statut de majeurs ; d'où la réquisition pour ce faire de nos écoles et de nos gymnases, au détriment des jeunes et des sportifs usagers de ces établissements...



Francis Szpiner à la Maire de Paris : « Je ne comprends pas pourquoi vous refusez ».

QUAND LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS PERMETTENT DE RENFORCER LA VIDÉO-PROTECTION DANS LE XVI^E



Gérard GACHET

Adjoint au Maire

chargé de la sécurité

Voici un an, dans la lettre Sécurité de décembre 2022, nous exprimions notre vive déception concernant le déploiement de nouvelles caméras de vidéo-protection dans le XVI°: malgré des demandes motivées et effectuées en commun avec le commissariat central de l'arrondissement, la mairie de Paris ne nous avait octroyé que l'équipement de 3 nouveaux sites, s'ajoutant aux 105 déjà en service (chaque site, comportant 1 caméra orientable et 4 caméras fixes, représente un investissement de 65000 €): un dans le Bois de Boulogne (angle allée de la Reine Marguerite-avenue de l'Hippodrome), un avenue de Versailles (au débouché de la rue Chardon-Lagache) et le dernier avenue du maréchal Franchet d'Espérey).

L'attribution des Jeux Olympiques 2024 à Paris a heureusement poussé la Préfecture de Police à financer et à implanter 80 sites supplémentaires dans la capitale, en plus des 1500 existants. Première bonne nouvelle : ces équipements continueront à fonctionner après le JO dans le cadre du PVPP (plan de vidéo-protection de Paris).

Deuxième bonne nouvelle : le XVI° se taille la part du lion dans l'attribution de ces nouvelles caméras : 19 des nouveaux sites choisis, près du quart, sont situés dans notre arrondissement!

Ces bonnes nouvelles ne sont pas que quantitatives, mais aussi qualitatives, puisque plusieurs des emplacements retenus correspondent à des lieux où la lutte contre la délinquance demande à être renforcée: trois sont situés dans les Jardins du Trocadéro, trois autres avenue de New York. En outre, certains grands axes jusqu'ici sous-équipés vont voir leur couverture améliorée: c'est notamment le cas de l'avenue de la Grande-Armée, sur laquelle quatre sites ont été choisis entre la place de l'Etoile et la porte Maillot.



raccordement d'un site et son raccordement coûtent en moyenne 65000 €. (DR).

EN BREF... EN BREF... EN BREF...

Trocadéro élargi.

Saisie par de nombreux riverains, la mairie du XVI° a alerté le commissariat sur la dégradation de la sécurité avenue de New York, entre les ponts d'Iéna et de Bir-Hakeim : éloignés du Trocadéro par les nombreuses opérations de police qui s'y déroulent, de nombreux délinquants (vendeurs à la sauvette, joueurs de bonneteau) trouvent refuge dans ce quartier, notamment aux alentours du square de l'Alboni. En conséquence, la commissaire centrale a décidé d'inclure ce secteur dans le périmètre de sécurisation du Trocadéro, en y augmentant la fréquence des patrouilles, auxquelles participera également la police municipale.

Nouvel an sanglant_

Au matin du 1er janvier, un homme a été attaqué au couteau et gravement blessé par deux individus qui ont pris la fuite, après une rixe les ayant opposés dans le métro entre les stations Trocadéro et Passy et s'étant poursuivie dans la rue. Souffrant de plaies multiples, la victime a été recueillie vers 6h sur le pont de Bir-Hakeim et emmenée à l'Hôpital Georges-Pompidou par les pompiers. Son agression a été filmée par des caméras de vidéo-protection, ce qui devrait faciliter l'enquête confiée à la police judiciaire.

Agresseurs arrêtés _

Alors qu'ils venaient d'agresser vers 8h du matin une femme chef d'entreprise dans le quartier de La Muette, trois malfaiteurs de 20, 21 et 24 ans ont été arrêtés le 21 décembre par les policiers de la brigade de recherches et d'intervention (BRI), qui les avaient placés sous surveillance. Conduits

dans les locaux du 1er district de police judiciaire, les trois individus sont fortement soupçonnés d'être les auteurs du homejacking commis la veille, à Rueil-Malmaison, contre la chanteuse Vitaa et sa famille.

Coordination PN-PM



En présence de Jérémy Redler, maire du XVI°, son adjoint à la sécurité Gérard Gachet a présidé le 11 janvier la première réunion mensuelle 2024 de coordination Police nationale-Police municipale, à laquelle participaient Sokhna Diobaye, cheffe de la division territoriale de la PM, Hélène Denéchère, commissaire centrale de la PN, Astrid Renoult, directrice de cabinet du maire et Franck Bouniol, chargé de l'espace public au cabinet du maire. Une réunion pendant laquelle ont été examinés les principaux dossiers sécuritaires de l'arrondissement.

Prédateur condamné __

L'individu arrêté dans la nuit du 30 au 31 décembre pour avoir agressé sexuellement une enfant de 7 ans dans les jardins du Trocadéro a comparu trois jours plus tard devant le Tribunal correctionnel de Paris. En état d'ivresse, il avait embrassé de force la fillette sur la bouche avant d'être maintenu sur place par le père jusqu'à l'arrivée des

policiers. Prétendant avoir « un trou de mémoire » et ne se souvenir de rien, l'homme, un Afghan de 25 ans, a été condamné à une peine de 30 mois de prison, dont 18 mois ferme et 12 avec sursis, et placé en détention.

Au hachoir.

Suite à un conflit autour d'une partie de bonneteau, un Roumain a blessé grièvement un autre Roumain dans les jardins du Trocadéro, dans l'après-midi du 23 décembre, en lui portant de violents coups à l'aide d'un « marteau-hachoir », qui n'a pas été retrouvé. La victime a été hospitalisée et l'agresseur interpellé, non sans avoir blessé un troisième Roumain qui tentait de s'interposer.

Contrat XVIe _

Le dernier contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement, signé le 27 mars dernier et que nous vous avons présenté en détail dans les lettres Sécurité de mars et d'avril, est intégralement consultable en ligne. Le lien pour y accéder est le suivant : https://mairiel6.paris.fr/pages/contrat-de-prevention-et-de-se-curite-du-xvie-arrondissement-23777.

La lettre d'information **sécurité** du seizième arrondissement

Lettre mensuelle éditée par la Mairie du XVI^e - Numéro 34 | Janvier 2024

Directeur de publication : Astrid RENOULT Rédacteur en chef : Gérard GACHET Conception et réalisation : Guillaume VALLOT / Damien BARON

Contact: 01 40 72 16 13

Pour recevoir cette lettre par mail inscrivez-vous sur http://mairie16.paris.fr